



L'ARTA aide les personnes en situation de handicap à retrouver une utilité sociale.

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail propose un accompagnement individualisé dans différentes activités professionnelles et de socialisation.

L'objectif est de stimuler les compétences et l'autonomie des usagers pour un épanouissement et un retour à la vie citoyenne.

DES PRESTATIONS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES

Lorsqu'une personne est accueillie à l'ESAT, elle s'engage par contrat à suivre des prestations obligatoires comportant une série d'activités professionnelles et de socialisation.

Celles-ci sont déterminées avec la personne dans son projet personnalisé. Elles tiennent compte des attentes, des besoins, des capacités et de la situation de l'activité de l'établissement et du marché environnemental.

Une participation à la vie de l'établissement encouragée :

- Le Conseil de la Vie Sociale
- Réunions de production
- Groupes de parole

Un réseau de partenaires

Pour développer son action, l'ESAT s'inscrit dans une dynamique partenariale auprès du champ médico-social et du réseau d'entreprises de son environnement.

Des avantages

En concluant un contrat de prestation, un stage ou un contrat de mise à disposition avec l'ESAT ARTA, l'entreprise ou l'administration peut s'acquitter, à hauteur de 50% maximum, de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

PRESTATIONS OBLIGATOIRES

- Proposer une activité professionnelle
 - Nettoyage et hygiène des locaux
 - Blanchisserie norme RABC : entretien du linge plat, linge de table, vêtement de travail (Travaux Publics, hôpitaux, EHPAD, hôtellerie, restauration...)
 - Mécanique générale : coupe de tube, ébavurage, perçage, taraudage, lamage, fraisage
 - Travaux administratifs : tri de documents, appairage, mailing, saisie informatique...
 - Assemblage et conditionnement à façon
 - Conditionnement de sel de Guérande et de confiserie...
 - Couture : petites réparations
 - Tri, enlèvement et destruction d'archives
 - Mise à disposition de personnel
 - Plateforme logistique (préparation de commandes, papeterie et produits d'hygiène)
- Proposer un travail adapté
- Assurer une vigilance adaptée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Proposer une restauration collective

PRESTATIONS OPTIONNELLES

- Développer l'apprentissage et la formation professionnelle
- Assurer un soutien psychologique
- Proposer une prestation de service social
- Promouvoir le développement personnel de la personne accueillie
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et fournir une aide à la participation sociale

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pour être accueilli en ESAT, il faut être âgé de plus de 20 ans et disposer d'une orientation ESAT de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- L'admission est possible en fonction des places disponibles pour une période d'essai de 6 mois, renouvelable une fois sur proposition de la Direction de l'établissement.
- La personne signe avec l'ESAT un contrat de soutien et d'aide par le travail qui définit les droits et obligations de chacun.
- Après avoir rempli un dossier de candidature, la personne est reçue en entretien d'admission afin de déterminer les attentes et les possibilités éventuelles d'accueil. En cas d'admissibilité, la personne sera positionnée sur la liste d'attente de l'établissement.

RÉMUNERATION

- Conformément à la réglementation, la personne travaillant en ESAT perçoit une rémunération comprise entre 55 et 110 % du SMIC horaire, dans la limite de la durée légale du travail.
- La rémunération est réduite proportionnellement en cas d'exercice de l'activité à temps partiel.

CONTACT

Véronique Boissel - directrice adjointe
veronique.boissel@arta.asso.fr
Jean Philippe - directeur de production
jean.philippe@arta.asso.fr
06 77 10 21 56

ESAT ARTA Saint-Sébastien-sur-Loire

Tél. 02 51 79 09 09 - Fax 02 51 79 09 00

ESAT ARTA Saint-Nazaire

Tél. 02 51 10 66 10 - Fax 02 51 10 66 11



ESAT ARTA Saint-Nazaire
Zone d'activités de Brais
5 Rue Gustave Eiffel
44 600 Saint-Nazaire

